

**COLLECTIF DE DEFENSE
DE L'HOPITAL DE DIE.**

DIE, le 6 avril 2009

Siège : 6 place de l'Hôtel de Ville
26150 DIE

à Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN
Ministre de la Santé
8 avenue de Ségur
75007 PARIS

Madame la Ministre,

L'Hôpital de Die est le seul centre hospitalier, avec tous ses services, existant entre VALENCE et GAP, distants de 160 km. Il couvre un territoire d'une superficie de 1 200 km² pour 11 000 habitants. La dispersion de l'habitat est donc une caractéristique très forte.

A la suite de nombreuses actions, dont une manifestation de 2000 Dioises et Diois le 27 septembre 2008 et une pétition ayant recueilli plus de 10 000 signatures, la maternité et la chirurgie d'urgence ont été maintenues jusqu'au 22 juillet 2009.

Un projet territorial de santé est dans sa phase terminale d'élaboration. Avant que toute décision n'intervienne, nous tenons à vous préciser les éléments suivants :

Si la maternité était supprimée, les femmes enceintes de Die se trouveraient à une heure quinze de l'hôpital de Valence et que dire des communes du Haut-Diois qui sont à 45 minutes au moins, parfois une heure, de la maternité de Die voir (carte jointe). Elles devraient alors effectuer des trajets supérieurs à deux heures dans des conditions de circulation normales pour atteindre la maternité de Valence. Il faut doubler le temps, l'hiver, pour les communes de montagne et l'augmenter fortement l'été pendant la période touristique.

Or, pour des raisons de sécurité sanitaire, les femmes doivent pouvoir accoucher, pour des grossesses sans risque, dans un établissement situé à moins de 45 minutes. Quant aux grossesses à risques (prééclampsie, hémorragie, etc...) les délais tombent à 30, voire 20 minutes (cf le « rapport Combier » commandité par la Mission de Recherche pour le ministère de la Santé, intitulé : « Les disparités interrégionales de l'offre de soins sont-elles légitimes ? Le cas de la périnatalité. »).

Qui prendra la responsabilité d'un manque d'assistance à personne en danger, dû à la suppression de la maternité et de la chirurgie d'urgence, toutes deux étant très liées ? Ceci, d'autant plus que l'Hôpital de Valence, surchargé, n'est pas en capacité de faire face à l'accueil supplémentaire qui serait ainsi occasionné. On ne peut les fermer sans compromettre la sécurité.

En effet, si ces deux services étaient supprimés, ce sont des dizaines de personnes dont la vie serait mise en danger. C'est pourquoi nous utiliserons tous les moyens, y compris juridiques, pour les maintenir et, en cas de fermeture, avec celles et ceux qui prendront la décision, nous vous tiendrons personnellement pour responsables des conséquences qui pourraient survenir.

De plus, pour la chirurgie d'urgence, il faut bien prendre en compte que la population du Diois quadruple l'été du fait des vacanciers dont beaucoup, avant de venir, se renseignent afin de savoir s'il existe un hôpital de proximité. Notamment ceux qui pratiquent la randonnée, l'escalade, le parapente et d'autres activités comportant des risques.

Nous tenons également à rajouter que les services actifs de l'Hôpital de Die sont une nécessité pour le maintien des habitants et l'installation de nouvelles populations qui, préalablement, posent cette double question : Aurai-je un hôpital avec tous ses services et un lycée pour mes enfants.

Il s'agit donc d'un maillage pour l'aménagement du territoire déjà malmené avec la suppression de l'accueil EDF, celle des tribunaux d'Instance et de Commerce et, à terme, la perspective de reconversion de l'hôpital dans la « prise en charge du grand âge et de la dépendance » (dixit le président de la République). C'est un Diois vivant qui s'est exprimé le 27 septembre 2008, qui veut le rester, et qui continue de lutter.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Le président :

Jean-Pierre RAMBAUD

Copie à :

- M. le Directeur de l'ARH de Rhône-Alpes.
- Mme la Directrice de la DDASS de la Drôme.